

## MODALITÉS DE DIFFUSION DES OFFRES SIRTAQUI VERS LE GRAND PUBLIC



## PRÉAMBULE

Les Comités Départementaux du Tourisme (CDT), Agences de Développement Touristique et Comités Régionaux du Tourisme (CRT) ont pour mission de promouvoir le tourisme dans les départements et la région.

Pour cela en Aquitaine, avec le concours de l'Europe, du Conseil Régional et des Conseils Départementaux, le Comité Régional de Tourisme d'Aquitaine, les Comités Départementaux de Tourisme de Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne et Béarn-Pays Basque et Tourisme Gironde s'appuient sur une base de données touristiques commune, le SIRTAQUI (Système d'Information Régional Touristique d'AQUitaine).

Pour mettre en place un tel dispositif, les partenaires ont obtenu, dès 2003, des aides de l'Union Européenne et du Conseil Régional d'Aquitaine afin de les accompagner dans le déploiement et le financement du système d'information touristique.

En 2013, l'acquisition de la nouvelle version du progiciel et la récupération des données de la version antérieure, d'un montant de 342 618 €, ont été assurés à :

- 40% par l'Union Européenne (FEADER),
- 40% par la Région Aquitaine,
- 20% par le CRTA et les 5 CDT/ADT.

Ainsi, depuis plus de dix ans, associés au sein du Réseau SIRTAQUI, ils administrent cette base répondant à des exigences de qualité dans la collecte, la saisie, la mise en forme, la mise à jour, la vérification et la diffusion des informations.

La Charte de Réseau rappelle l'objectif principal du dispositif SIRTAQUI : le partage de données, leur utilisation et leur diffusion par le Réseau SIRTAQUI auprès du plus grand public. Le Réseau SIRTAQUI diffuse donc largement les données ainsi collectées, en interne mais aussi via des organismes tiers, pour multiplier la visibilité des professionnels du tourisme aquitains et assurer, ainsi, celles de la destination Aquitaine et des territoires qui la composent.

Ce document s'attache aux responsabilités de chaque membre du Réseau SIRTAQUI en matière de diffusion grand public des données.

À noter, une procédure d'instruction des demandes de réutilisation de données a par ailleurs été mise en place pour les organismes tiers. Elle comprend plusieurs étapes que tout membre du Réseau SIRTAQUI doit s'efforcer de respecter afin de garantir une égalité de traitement des solliciteurs de données et d'assurer la mise en valeur du Réseau et des données SIRTAQUI.

## SOMMAIRE

1. QUELQUES DÉFINITIONS.....	4
2. DONNÉES SIRTAQUI CONCERNÉES.....	4
3. PROPRIÉTÉ ET RESPONSABILITÉ DES DONNÉES .....	5
4. PRINCIPE DE LIBRE DIFFUSION DES DONNÉES .....	5
5. POINTS PARTICULIERS EN MATIÈRE DE DIFFUSION DES DONNÉES VERS LE GRAND PUBLIC.....	6
6. LIMITES DE LA DIFFUSION DES DONNÉES .....	7

## 1. QUELQUES DÉFINITIONS

Dans le cadre de ce document d'application, les termes suivants débutant par une lettre majuscule, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, ont la signification qui leur est expressément attribuée ci-après :

- ✓ « CHARTE » : la Charte du Réseau SIRTAQUI, signée par tous les Partenaires (personnes morales principales initiatrices du Réseau SIRTAQUI).
- ✓ « DONNÉE » : toute information collectée, saisie via le Progiciel et susceptible d'être utilisée et/ou réutilisée. Cela concerne majoritairement des données ayant des finalités touristiques.
- ✓ « DONNÉE BRUTE » : toute information collectée et diffusée sans enrichissement de la part des Adhérents ou Partenaires ; elles composent l'essentiel des Données SIRTAQUI.
- ✓ « DONNÉE ENRICHIE » : toute information collectée et diffusée relevant de l'article L. 112-2 du Code de la propriété intellectuelle ; il s'agit principalement des textes, sons, images fixes et vidéos.
- ✓ « DONNÉES MUTUALISÉES » : toute information appartenant au Tronc Commun SIRTAQUI, partagée dans toute l'Aquitaine par tous les Membres du Réseau SIRTAQUI. Cela concerne majoritairement des données ayant des finalités touristiques.
- ✓ « FOURNISSEURS D'INFORMATIONS » : toute personne œuvrant en lien avec l'économie touristique, en générale un Offreur, et qui apporte des informations dans le SIRTAQUI, qu'il les saisisse ou les fasse saisir à un membre du Réseau SIRTAQUI dans le progiciel Tourinsoft.
- ✓ « OFFRE SIRTAQUI » : ensemble de Données relatives à une activité, un service, un évènement, etc., proposé par un Offreur ; il peut s'agir notamment d'un hébergement, d'un équipement de loisir, d'un site lié au patrimoine, d'un restaurant, d'une fête ou encore d'un établissement institutionnel.
- ✓ « OFFREUR » : personne physique ou morale en lien avec l'économie touristique ; il s'agit notamment d'hébergeurs, de prestataires d'activités, de gestionnaires de sites touristiques, de restaurateurs, etc. ; un offreur peut alimenter plusieurs offres SIRTAQUI de types différents, comme un hébergement, un site de dégustation et des manifestations.
- ✓ « PRODUCTEUR DE DONNÉES » : personne physique ou morale qui collecte et traite des Données ; il est admis qu'une Offre SIRTAQUI mutualisée est coproduite par plusieurs Membres du Réseau SIRTAQUI.
- ✓ « RÉSEAU SIRTAQUI » ou « MEMBRES DU RÉSEAU SIRTAQUI » : les Partenaires et les Adhérents, investis dans la mise en commun des Données.
- ✓ « SIRTAQUI » : Système d'Information Régional Touristique d'AQUitaine permettant la mise en commun des Données gérées par le Réseau SIRTAQUI.
- ✓ « TRONC COMMUN SIRTAQUI » : liste des champs communs partagés au sein du Réseau SIRTAQUI, qui induit les Données mutualisées.

## 2. DONNÉES SIRTAQUI CONCERNÉES

Les Données SIRTAQUI sont produites dans le cadre d'une mission de service public, pour être largement utilisées et réutilisées. La Charte stipule que chaque Membre du Réseau SIRTAQUI accorde expressément à tous les autres les droits leur permettant d'utiliser, réutiliser, modifier, arranger, rediffuser et exploiter, librement et sans contraintes, les Données mutualisées dont il est Producteur, à condition de ne jamais les altérer ni les dénaturer.

Il existe également des Données non mutualisées, propres à un ou plusieurs Membres du Réseau. Leurs Producteurs décident seuls de leur diffusion.

Chaque Membre du Réseau SIRTAQUI peut donc diffuser les Données issues du SIRTAQUI comme il le souhaite<sup>1</sup>, bien qu'il y ait quelques règles en ce qui concerne la réutilisation et l'exploitation des Données par tout tiers non Membre du Réseau SIRTAQUI (Cf. Document d'application concernant l'instruction des demandes de réutilisation de données par des tiers au Réseau SIRTAQUI).

### **3. PROPRIÉTÉ ET RESPONSABILITÉ DES DONNÉES**

Chaque Producteur de Données est propriétaire de ses Données et assume les responsabilités liées à leur collecte, saisie, enregistrement, mise à jour, traitement et gestion. À ce titre, chaque Producteur met en œuvre tous les moyens pour assurer la véracité et la cohérence des Données qu'il collecte et saisit, sans pour autant en garantir la fiabilité.

Les CGU SIRTAQUI (Conditions Générales d'Utilisation SIRTAQUI) rappellent en effet à chaque Offreur qu'il est seul et entier responsable de la qualité et de la complétude des informations qu'il fournit. Celui-ci garantit par ailleurs au Réseau SIRTAQUI et à son Contact SIRTAQUI qu'il accomplit ses activités en respect des lois, règles et autorisations qui lui sont nécessaires.

À noter également, les CGU stipulent que, pour des raisons techniques, des délais de latence sont envisageables entre le moment de saisie des informations et leur mise en ligne. Cela peut avoir son importance en cas d'erreur ou d'omission.

### **4. PRINCIPE DE LIBRE DIFFUSION DES DONNÉES**

Chacun Membre du Réseau reste libre de ses choix éditoriaux et responsable des Données qu'il affiche. Certaines Offres SIRTAQUI peuvent être moins « contrôlées » que d'autres, comme les hébergements non classés ou les chambres d'hôtes non labellisées, à lui d'en tenir compte.

Si un Membre du Réseau souhaite diffuser une Offre hors de sa compétence non saisie ou non à jour, il est invité à interroger le Membre du Réseau référent du territoire, en général l'office de tourisme, et à lui présenter sa demande.

Il est rappelé que chaque Membre du Réseau doit assurer la publicité des financements publics apportés pour le déploiement du Progiciel sur tous les supports alimentés avec des Données issues du SIRTAQUI dans le respect de la charte de communication établie par le Comité de Pilotage. Toute personne réutilisant et/ou exploitant des Données doit en particulier insérer le logo du SIRTAQUI et un lien vers le site Internet SIRTAQUI dans tout support de communication dans lequel sont utilisées les Données (Cf. Guide juridique SIRTAQUI).

---

<sup>1</sup> Voir les limites aux points 5 et 6 de ce document.

## 5. POINTS PARTICULIERS EN MATIÈRE DE DIFFUSION DES DONNÉES VERS LE GRAND PUBLIC

### ➔ Gestion de la diffusion grand public d'une offre

La rubrique « Ne pas diffuser » située à la fin de l'onglet « Identification » permet de stopper la diffusion grand public d'une offre (Ne pas diffuser = Oui). Le champ « Motifs de non-diffusion » donne à chaque Membre du réseau les raisons de la suspension de diffusion de l'offre.

- « Fermeture temporaire » : l'Offre est en travaux ou en cours de changement de propriétaire, donc inaccessible au grand public.
- « Pas de diffusion commerciale » : le Fournisseur d'informations, comme l'y invite les CGU SIRTAQUI, a stipulé qu'il ne souhaite pas que les Membres du Réseau SIRTAQUI assurent la promotion de son Offre, saisie en base uniquement à des fins d'observation. Cette consigne doit absolument être respectée.
- « Pas de réponse au questionnaire » : l'Offre n'est pas à jour. Il n'y a donc pas de garantie de qualité de ses Données.
- « Pas en règle » : l'Offreur ne répond pas à toutes les règles et autorisations qui lui sont nécessaires, il ne doit donc pas être promu.

Cette rubrique est en règle générale remplie par le partenaire.

Chacun est responsable des données qu'il affiche. Il peut donc choisir de poursuivre la diffusion d'une offre à ses risques et ses périls.

Dans certains cas, le maintien de la diffusion peut être légitime, par exemple pour :

- avertir les clients habituels d'une offre de sa fermeture temporaire,
- afficher un site réputé (musée, monument, grand restaurant, ...) que le public s'attend à trouver sur un territoire.

Dans les deux cas, le descriptif commercial doit alors préciser que l'offre n'est pas accessible, et si possible indiquer les raisons de cette fermeture (ex : travaux).

### ➔ Les droits sur les Données des Membres du Réseau SIRTAQUI

L'Article IV (Traitement des informations par le Réseau SIRTAQUI) des CGU précise les droits sur les Données des Membres du Réseau SIRTAQUI :

- droit de procéder à des choix éditoriaux par rapport à la qualité et à la complétude des données, ainsi que par rapport à leur mise à jour,
- droit d'adapter un descriptif commercial en fonction des situations géographiques et pour répondre à différents besoins, notamment en matière de référencement sur internet,
- droit de modifier toute Donnée présentant des erreurs de forme,
- droit d'ajout à toute offre d'une iconographie réalisée par ses soins, notamment des photos et des vidéos.

L'Offreur, Fournisseur d'informations, peut à tout moment discuter de ses informations avec le Contact SIRTAQUI. Ce dernier peut expliquer ses besoins et exigences et se réserver, ainsi que l'établit l'article IV des CGU, le droit d'intervenir. Ensemble ils peuvent parvenir à un consensus autour d'une charte éditoriale, d'engagements qualité, etc.

### ➔ Obligation d'affichage du crédit de toutes les œuvres intellectuelles sur tous leurs supports de diffusion

Outre les Données qu'il collecte, tout Membre du Réseau SIRTAQUI ou Producteur de Données, qui intègre au sein du SIRTAQUI une ou plusieurs créations telles qu'identifiées au

titre de l'article L. 112-2 du Code de la propriété intellectuelle (photographies, textes, vidéos, sons, autres), doit obligatoirement et préalablement obtenir toutes les autorisations lui permettant d'intégrer de telles créations au sein du SIRTAQUI. À ce titre, la personne recueillant lesdites autorisations s'assure obligatoirement que ces créations ne sont susceptibles d'aucun acte de contrefaçon et que tous les Membre du Réseau SIRTAQUI sont autorisés à les utiliser.

Ces autorisations doivent obligatoirement et clairement stipuler que ces créations seront affichées et diffusées au travers du Réseau SIRTAQUI en leur appliquant la licence « Creative Commons By-NC-ND 3.0-fr » ou toute autre version ultérieure de cette même licence. En ce sens et en application de cette licence, les Membres du Réseau SIRTAQUI et tout tiers intéressé sont en droit d'utiliser les créations à condition de citer les noms de leur(s) auteur(s) sans pouvoir les commercialiser et/ou les modifier. À ce titre et autant que de besoin, les Partenaires transmettent à toute personne qui en fait la demande des conditions d'autorisation et/ou des conditions générales d'utilisation (CGU).

### ➔ Diffusion à un partenaire tiers de Données

Un Membre du Réseau SIRTAQUI diffuse des Données dans le respect du document d'application sur la procédure d'instruction des demandes de réutilisation de Données par des tiers au Réseau SIRTAQUI. Il vérifie les objectifs de la diffusion, notamment à des fins d'aménagement et de promotion touristique du territoire, et veille à ce qu'il n'y ait pas de cession ou de revente des données fournies, ni de spamming.

Chaque Membre du Réseau SIRTAQUI doit donc en particulier être vigilant sur la transmission de fichiers contenant des adresses mèls. Toute réutilisation dans le cadre d'une mission de service public est autorisée (ex : Agence Régionale de Santé, pompiers, ...). Toute réutilisation commerciale doit être étudiée (promotion d'une activité, démarchage pour vente de produits ou de services, ...), accordée si elle présente une utilité pour le Réseau, les professionnels et/ou le grand public.

Un Membre du Réseau peut diffuser à un partenaire tiers les Données enrichies de son territoire de compétence. Il peut élargir le périmètre s'il obtient l'accord du ou des autres Membres concernés.

Il reste libre de la diffusion des Données brutes.

Les Membres du Réseau SIRTAQUI qui ne sont pas Producteurs de Données sont invités à se rapprocher de leur Contact SIRTAQUI avant toute diffusion de Données vers un partenaire tiers.

(Cf. Document d'application concernant l'instruction des demandes de réutilisation de données par des tiers au Réseau SIRTAQUI).

## 6. LIMITES DE LA DIFFUSION DES DONNÉES

### ➔ Données personnelles du professionnel

Les Données transmises et/ou publiées vers le grand public sont susceptibles de comporter des noms et/ou des coordonnées de personnes utilisées comme raison sociale, à des fins professionnelles et commerciales. Dans ce cas, chaque Partenaire et chaque adhérent n'est

pas dans l'obligation de procéder à leur anonymisation ni à se conformer aux obligations de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour toutes les autres Données comportant des Données Personnelles, notamment dans la rubrique dite « Qui contacter ? », il est rappelé que chaque Membre du Réseau SIRTAQUI est obligatoirement soumis à la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. À ce titre et en dehors des données affichées à des fins professionnelles, commerciales et/ou de raison sociale, les Données ne peuvent être diffusées au grand public que suite à leur rigoureuse anonymisation. Les personnes physiques qui auront diffusé ces Données Personnelles non-anonymisées peuvent voir leur responsabilité engagée en cas de réclamation.

#### → **Données GRC**

Les statistiques obtenues aux niveaux départementaux et régional sont de libre diffusion au sein du Réseau SIRTAQUI. Sauf autorisation préalable expressément donnée par l'Adhérent concerné, les Données de niveau infra-départemental sont strictement interdites de diffusion au sein du Réseau SIRTAQUI.

#### → **Données réutilisées par un prestataire web**

Un prestataire web n'est pas autorisé à réutiliser les Données qui lui sont fournies dans le cadre d'une mission conduite avec ou pour un Membre du Réseau SIRTAQUI. Il doit déposer une demande s'il souhaite réutiliser ces Données.

**Pour en savoir plus,**

**merci de contacter votre référent SIRTAQUI**

- En Dordogne : [sirtaqui@tourismeperigord.com](mailto:sirtaqui@tourismeperigord.com)
- En Gironde : [sirtaqui@tourisme-gironde.fr](mailto:sirtaqui@tourisme-gironde.fr)
- Dans les Landes : [sirtaqui@cdt40.com](mailto:sirtaqui@cdt40.com)
- En Lot-et-Garonne : [sirtaqui@tourisme-lotetgaronne.com](mailto:sirtaqui@tourisme-lotetgaronne.com)
- Pour le Béarn-Pays Basque : [sirtaqui@tourisme64.com](mailto:sirtaqui@tourisme64.com)

**ou bien la coordinatrice SIRTAQUI au CRTA ([sirtaqui@tourisme-aquitaine.fr](mailto:sirtaqui@tourisme-aquitaine.fr)).**